

Lettre d'information aux actionnaires de la SICAV absorbée
PALATINE MEDITERRANEA
(code ISIN **FR0000008799**)

Paris, le 13 août 2019

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que le Directoire de la société de gestion, PALATINE ASSET MANAGEMENT et le conseil d'administration de la SICAV PALATINE MEDITERRANEA, dans leur séance respective du 18 juin 2019 ont approuvé *le projet commun de fusion/absorption de la SICAV PALATINE MEDITERRANEA par le FCP PALATINE PLANETE, nouvelle dénomination du FCP Palatine Or Bleu.*

1. L'opération

L'opération de fusion a pour objectif, par le regroupement des actifs, une simplification de la gamme des OPCVM Actions. Elle permettra de vous apporter un OPCVM offrant des possibilités élargies découlant d'une plus grande taille d'encours.

Palatine Mediterranea, Sicav actions de pays de la zone euro, éligible au PEA, a une approche géographique centrée sur 3 pays : elle est investie à hauteur de 75% minimum en actions de grandes et moyennes capitalisations françaises et de l'Europe du Sud, principalement italiennes et espagnoles.

Palatine Planète, anciennement dénommé Palatine Or Bleu car investissant dans des sociétés exerçant leur activité au service de l'eau, va élargir son univers d'investissement aux sociétés dont l'activité est liée à l'environnement, plus particulièrement aux thèmes du réchauffement climatique, de la pollution et de la raréfaction des ressources.

Ainsi ce fonds a une approche sectorielle et sa zone d'investissement est bien plus étendue que l'Europe méditerranéenne. Il est éligible au PEA, donc investi à 75 % en actions de sociétés de l'Union Européenne. Mais son exposition aux marchés actions de pays situés hors de l'Union Européenne peut varier dans la limite de 10 %, entraînant un risque relatif aux pays émergents (dans cette limite de 10 %) et avec un risque de change pouvant aller jusqu'à 25 % (dont 10 % découlant d'interventions hors UE)..

L'opération de fusion/absorption a reçu l'agrément de l'AMF le 19 juillet 2019 et sera réalisée le 7 octobre 2019.

Nous vous précisons que, si cette opération de fusion ne vous convenait pas, **vous avez la possibilité d'obtenir sans frais le rachat de vos actions** de la SICAV PALATINE MEDITERRANEA pendant trente jours à compter de la date de réception du présent courrier d'information. Cependant, nous vous rappelons que la sicav ne comporte pas de frais de sortie. Cette cession serait alors soumise à la fiscalité de droit commun applicable aux plus ou moins values de cessions de valeurs mobilières.

Afin de permettre le bon déroulement de cette opération, les souscriptions et les rachats des actions Palatine Mediterranea seront suspendus à compter du **jeudi 3 octobre 2019 à 11 h 30**. Ils reprendront le lendemain de ladite fusion/absorption sur la part A du FCP PALATINE PLANETE, soit le mardi 8 octobre 2019.

2. Les modifications entraînées par l'opération

✓ Le profil de risque

Modification du profil rendement / risque : OUI

Augmentation du profil rendement / risque : OUI

La stratégie d'investissement des deux OPC est discrétionnaire et fondée sur la sélection des titres. Cependant Palatine Planète, outre une analyse fondamentale des valeurs, développe une dimension supplémentaire basée sur une analyse extra-financière qui permet de prendre en compte la capacité des entreprises à intégrer dans leur choix de développement les critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance). Ce fonds a obtenu le label ISR.

Concernant le profil de risque des deux OPC, bien que la volatilité historique de Palatine Planète sur les cinq dernières années ressorte à un niveau inférieur (5 contre un niveau de 6) à celui de Palatine Méditerranée, cette dernière ne supportait pas de risque de change sa zone géographique étant la zone euro, alors que Palatine Planète, investi majoritairement sur l'Union Européenne, peut supporter un risque de change de 25 %. Ce fonds peut s'exposer aux marchés actions en dehors de l'Union européenne à hauteur de 10 % et présente donc un risque lié à l'investissement dans des pays émergents.

✓ Augmentation des frais : OUI

Commission de souscription : NON

Frais de gestion : OUI

Commission de mouvement : OUI

Le taux maximum des frais de gestion est de 1,196 % pour Palatine Mediterranea pour 1,50 % sur la part A de Palatine Planète.

En parallèle, le taux maximum des commissions de mouvement peut monter à 0,80 % TTC pour Palatine Mediterranea contre 1,00 % TTC pour Palatine Planète.

✓ Changement de statut juridique : OUI

Palatine Mediterranea est une sicav, société d'investissement à capital variable, qui émet des actions. Ce qui signifie que vous détenez une ou des actions de cette société. Palatine Planète est un FCP, fonds commun de placement, copropriété de valeurs mobilières. Lorsque vous souscrivez à cet OPC, vous devenez porteur de parts du fonds.

Vous trouverez en annexe 1 le comparatif des principales caractéristiques des OPCVM absorbant et absorbé.

3. les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance, préalablement à tout investissement, de prendre connaissance des documents d'information, et vous invitons à lire attentivement **le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) de la part A (code ISIN FR0010341800) du FCP absorbant PALATINE PLANETE** que vous trouverez ci-joint.

Si ces modifications vous conviennent, aucune intervention de votre part n'est nécessaire.

Si celles-ci ne vous conviennent pas, vous avez la possibilité d'obtenir sans frais le rachat de vos parts.

Si vous n'avez pas d'avis sur cette opération, nous vous invitons à prendre contact avec votre conseiller financier ou votre distributeur.

Le dernier prospectus de l'OPCVM absorbant est disponible gratuitement, sur simple demande écrite, auprès de Palatine Asset Management – 42 rue d'Anjou – 75008 Paris, ou sur son site internet www.palatine-am.com.

De manière générale, nous vous invitons à prendre régulièrement contact pour vos placements ou pour tout renseignement éventuel avec votre conseiller financier ou votre distributeur.

Vous trouverez en annexe 2 la description détaillée de l'opération de fusion.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

PALATINE ASSET MANAGEMENT

P.J. : Annexe 1 : Comparatif des principales caractéristiques des OPCVM absorbant et absorbé.
Annexe 2 : Description détaillée de l'opération.

Document d'information clé pour l'investisseur (DICI) de la part A du FCP PALATINE PLANETE.

Annexe 1

**TABLEAU COMPARATIF
des principales caractéristiques des OPCVM**

	PALATINE MEDITERRANEA OPCVM absorbé		PALATINE PLANETE part A OPCVM absorbant															
Classification AMF	Actions pays de la zone euro		Actions pays de l'Union Européenne															
Statut juridique	SICAV		FCP															
Objectif de gestion	La sicav vise à atteindre une performance proche ou supérieure à celle de son indicateur composite de référence		L'OPCVM vise à permettre aux porteurs d'obtenir une performance de leur placement par une gestion discrétionnaire orientée sur les sociétés dont l'activité est liée à l'environnement et particulièrement celles qui concourent à la lutte contre le réchauffement climatique, la pollution et la raréfaction des ressources.															
Indicateur de référence	1/3 MSCI France 1/3 MSCI Italy 1/3 MSCI Spain		Euro Stoxx 50															
Stratégie d'investissement	La stratégie est basée sur la sélection de titres sur critères qualitatifs et quantitatifs et repose sur une analyse fondamentale des valeurs en privilégiant les sociétés à bonne visibilité et à prix raisonnable sans contrainte sectorielle.		La stratégie de sélection des titres consiste à être exposée dans des sociétés présentant un profil répondant à différents critères à la fois qualitatifs et financiers prenant simultanément en compte les 3 critères ESG (environnementaux, sociaux et gouvernance). Le critère environnemental étant prédominant.															
Profil de risque et de rendement	<table border="1"> <tr> <td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td> </tr> </table>		1	2	3	4	5	6	7	<table border="1"> <tr> <td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td> </tr> </table>		1	2	3	4	5	6	7
1	2	3	4	5	6	7												
1	2	3	4	5	6	7												
Zone géographique	Zone euro plus particulièrement Europe du Sud (France, Italie et Espagne)		Union Européenne															
Placements	Exposition minimum	Exposition maximum	Exposition minimum	Exposition maximum														
Actions	60 %	100%	60 %	100%														
Eligibilité PEA	Oui		Oui															
Niveau de risque de change supporté	Néant		25% maximum															
Frais d'entrée	2 %		2 %															
Frais de sortie	Néant		Néant															
Frais courants 2018	1,71%		2,19%															
Durée de placement recommandée	5 ans		5 ans															

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Palatine Mediterranea	Palatine Planète
			Taux barème	Taux barème
1	Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net, déduction faite des parts ou actions d'OPCVM détenus	1,196% TTC maximum	1,50 % TTC maximum
2				
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif*	Non significatif*
4	Prestataire percevant des commissions de mouvement : la société de gestion le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	0 à 0,80% TTC	1 % TTC
5	Commission de surperformance	Actif net	Néant	Néant

Conformément à l'article 422-99 du règlement général de l'AMF, les coûts juridiques ou administratifs associés à la préparation et à la réalisation de la fusion ne sont facturés ni à l'OPCVM absorbé, ni à l'OPCVM absorbant mais à la société de gestion.

Annexe 2

DESCRIPTION DETAILLEE DE L'OPERATION

Date d'Effet : le 07/10/2019

Date à laquelle la SICAV PALATINE MEDITERRANEA (FR0000008799) apportera ses actifs au FCP PALATINE PLANETE (FR0010341800).

La dernière valeur liquidative de la SICAV PALATINE MEDITERRANEA sera datée du 04/10/2019 et publiée le 07/10/2019.

Parité d'échange :

En tant que porteur d'actions de la SICAV PALATINE MEDITERRANEA, cette fusion entraîne pour vous l'échange de vos actions contre des parts A du FCP PALATINE PLANETE à une parité déterminée comme suit :

Valeur Liquidative de l'action de la Sicav PALATINE MEDITERRANEA datée du 04/10/2019
Valeur Liquidative de la part « A » du FCP PALATINE PLANETE datée du 04/10/2019

A titre indicatif, la parité d'échange au 19 juin 2019 aurait été la suivante :

VL Sicav PALATINE MEDITERRANEA	595,34 €	
<hr/>		= 21,007057
VL part A de PALATINE PLANETE (ex OR BLEU)	28,34 €	

L'actionnaire qui détient une action de la Sicav PALATINE MEDITERRANEA (FR0000008799), compte tenu de cette parité, recevrait :

21,00 parts A (code FR0010341800) du FCP PALATINE PLANETE, sans soulte.

Modalités de fonctionnement :

En vue de la réalisation de cette opération, ***les souscriptions et rachats de la SICAV PALATINE MEDITERRANEA seront interrompus le 03/10/2019 à 11h30.***

L'opération de fusion est soumise à la fiscalité des échanges de titres suivante :

Personnes Physiques :

Les échanges de titres résultant d'une fusion d'OPCVM de même nature bénéficient des dispositions de l'article 150-0 B du CGI. L'échange de titres résultant de cette opération bénéficie donc du régime du sursis d'imposition prévu par cet article.

Ainsi, la plus-value liée à la réalisation de cette opération ne sera fiscalisée qu'au moment de la cession des parts A du FCP PALATINE PLANETE en retenant comme prix de revient la valeur d'achat des titres PALATINE MEDITERRANEA remis à l'échange.

Personnes Morales soumises à l'Impôt sur les Sociétés :

Le profit ou la perte résultant de l'échange de titres consécutif à la fusion d'OPCVM est compris dans le résultat de l'exercice au cours duquel les titres reçus en échange sont cédés, conformément aux dispositions de l'article 38-5 bis du CGI. Dans ce cas, le profit ou la perte résultant de la cession ultérieure de ces titres est déterminé par rapport à la valeur que les titres remis à l'échange avaient du point de vue fiscal.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

PALATINE PLANETE

Part A (Capitalisation) FR0010341800

Cet OPCVM est géré par PALATINE ASSET MANAGEMENT

Objectifs et politique d'investissement

La classification AMF de l'OPCVM est :

Actions des pays de l'Union Européenne

L'OPCVM recherche une performance orientée majoritairement sur les sociétés dont l'activité est liée à l'environnement et particulièrement celles qui concourent à la lutte contre le réchauffement climatique, la pollution et la raréfaction des ressources. L'OPCVM est à tout moment exposé de 60% à 100% de son actif au risque actions, sans contrainte de capitalisation boursière et de répartition par pays. Il est éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA) et est investi à hauteur de 75% minimum en actions de sociétés de l'Union Européenne éligibles. Il pourra investir jusqu'à 25% maximum de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire, libellés en euro, sans répartition prédéfinie entre dette privée et dette publique.

La gestion procède à l'allocation du niveau de risque de crédit et se réfère de manière non exclusive aux notations des agences de notation. Le fonds peut investir jusqu'à 10% de l'actif en parts ou actions d'OPC.

L'indice Euro Stoxx 50 dividendes nets réinvestis est l'indicateur de comparaison a posteriori.

La stratégie d'investissement repose sur la sélection des titres, centrée sur une analyse fondamentale des valeurs mises en portefeuille, et ne vise pas une réplique de l'indice. L'OPCVM est géré de façon active et privilégie les sociétés de qualité, à bonne visibilité et à prix raisonnable. Il pourra utiliser des instruments financiers à terme sur actions et sur indices en couverture de l'exposition au risque actions, pour ajuster l'exposition ou en substitution d'une détention directe de titres.

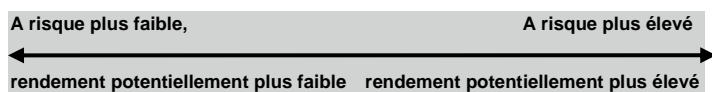
Le processus d'investissement prend simultanément en compte les 3 critères ESG (environnementaux, sociaux et gouvernance).

Les revenus nets de l'OPCVM sont intégralement investis.

L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours ouvrés avant 11h30 ; ce rachat sera alors exécuté sur la base de la valeur liquidative datée du même jour.

Durée de placement recommandée : 5 ans.

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle de l'OPCVM sur une période de 5 ans.

L'indicateur de risque de l'OPCVM reflète l'exposition de son actif en actions composant son univers d'investissement.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la situation ou de défaillance d'un émetteur, la valeur des titres de créance peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie : L'OPCVM pouvant avoir recours à des instruments financiers négociés de gré à gré (titres de créance, prises en pension) il existe un risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de l'OPCVM.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

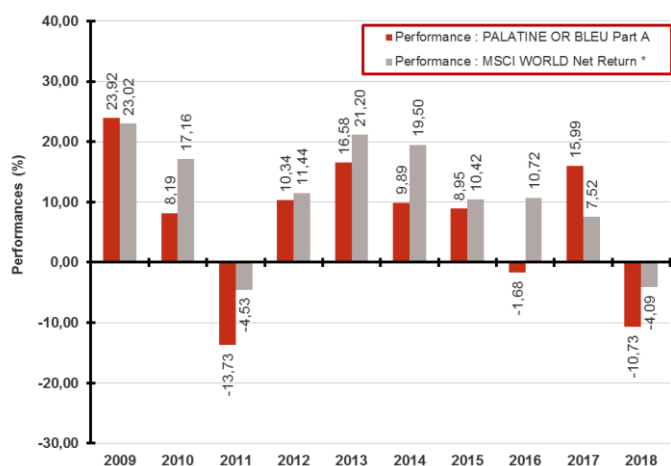
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	2,19%
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos fin décembre 2018. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre Fonds.

Pour plus d'information sur les frais de l'OPCVM, veuillez vous reporter à la page 8 du prospectus, disponible à l'adresse www.palatine-am.com.

Performances passées



Les performances annuelles sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le fonds.

Date de création de l'OPCVM : 7 juillet 2006

Date de création de la part : 7 juillet 2006.

Devise de référence : Euro.

Indicateur de comparaison : MSCI World dividendes nets réinvestis.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis.

Celle de l'indicateur de référence ne tient pas compte des éléments de revenus distribués, jusqu'au 31/12/2012.

* Depuis le 01/01/2013, la performance de l'indicateur de référence est calculée dividendes réinvestis.

Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank.

Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de Palatine Asset Management – 42 rue d'Anjou – 75008 Paris, ou sur son site internet www.palatine-am.com.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion, et sur son site internet.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.palatine-am.com et peuvent être obtenus sur simple demande écrite.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.

L'OPCVM et ses parts ne sont pas et ne seront pas enregistrés aux Etats-Unis en vertu de la loi US Securities Act de 1933 ou de toute autre réglementation des Etats-Unis. Les parts ne doivent pas être proposées, vendues ou transférées, directement ou indirectement, aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S. Person » selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » ou de résidents aux Etats-Unis.

La responsabilité de PALATINE ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cette part A de l'OPCVM s'adresse à tous souscripteurs souhaitant exposer son investissement aux marchés actions internationaux et supporter le profil de risque présenté par l'OPCVM.

L'OPCVM propose d'autres parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus et qui font respectivement l'objet d'un document d'information clé.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

La société de gestion PALATINE ASSET MANAGEMENT est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 7 octobre 2019.